

Mort de Nahel : la Cour de cassation rejette le pourvoi du policier

Par M.A.

Publié il y a 2 heures,

Mis à jour il y a 48 minutes



Ce pourvoi en cassation avait été déposé car l'avocat du mis en cause estimait la détention du policier «illégale». Florence Piot / stock.adobe.com

L'agent avait été mis en examen pour «homicide volontaire» et placé en détention provisoire le 29 juin dernier.

Florian M., le policier de 38 ans suspecté d'être l'auteur du tir mortel sur Nahel, tué en juin 2023 lors d'un refus d'obtempérer, reste en détention provisoire. Mercredi 8 novembre, le pourvoi déposé par son avocat, Me Laurent Franck-Lienard, a été jugé non admis «*car les arguments avancés par les avocats n'étaient pas de nature à être examinés par la Cour de cassation*», a appris *Le Figaro* auprès de la Cour de cassation, confirmant une information du *Journal du Dimanche*. La décision de la chambre de l'instruction est donc maintenue.

Au total, Me Laurent Franck-Lienard a déposé trois demandes de remise en liberté de l'agent, en parallèle de ce pourvoi en cassation, estimant la détention du policier «illégale». La première avait été rejetée en juillet 2023 et la deuxième en octobre 2023. Ce 9 novembre, l'avocat en a déposé une troisième.

Le policier avait été mis en examen pour «homicide volontaire» et placé en détention provisoire le 29 juin dernier.

La rédaction vous conseille

- **Affaire Nahel: la justice rejette à nouveau la demande de mise en liberté du policier mis en cause**
- **«Je ne l'appelle pas le petit Nahel, je l'appelle le délinquant» : une députée Renaissance assume sa sortie controversée**
- **Mort de Nahel : sa famille réclame un élargissement de l'enquête à des faits de «faux en écriture publique»**

Sujets

- Police
- cour de Cassation